



## **« Espace A » : Que faire en cas de disparition ?**

**Conférence le lundi 29 février 2016 à 20h à la salle du Conseil communal**

Le CPAS de Genappe, en collaboration avec la zone de police Nivelles-Genappe, a intégré le protocole « Disparition » existant pour les personnes hébergées en maison de repos et de soins. L'objectif de ce protocole est d'intervenir le plus rapidement possible lors de la disparition de personnes. Un dispositif similaire a été mis en place au domicile des usagers concernés. Ces derniers sont informés, sur base volontaire, via le CPAS et ses différents services et les médecins traitants.

Cette année, la Ligue Alzheimer et le CPAS de Genappe souhaitent informer les familles et professionnels de la santé sur le Protocole de Disparition des Seniors existant pour les maisons de repos et son adaptation pour le domicile. Une conférence «Maladie d'Alzheimer et le Protocole Disparition Seniors à Genappe : que faire en cas de disparition en maison de repos et au domicile» est proposée le lundi 29 février 2016 à 20h à la salle du Conseil communal.

### **Espace A**

Ce qu'on appelle couramment « maladie d'Alzheimer » recouvre toute une série de troubles neurologiques apparentés, liés à la mémoire. Il vaut mieux parler de «maladie de type Alzheimer». L'annonce du diagnostic est toujours un moment très douloureux, tant pour le patient que pour son entourage. L'organisation du quotidien demande une réorganisation, souvent avec le soutien et l'implication des proches.

Le travail effectué par les intervenants de terrain, et plus particulièrement par les aides familiales et ménagères du CPAS de Genappe nous rappelle régulièrement combien la désorientation chez les personnes âgées tend à s'accroître. C'est pourquoi, le projet « Espace A » se veut ouvert à toutes les familles de la commune de Genappe. Le projet, qui a démarré en octobre 2013, se décline au travers de quatre actions destinées à accompagner les patients, leurs conjoints et leurs familles dans une approche constructive.

## **Gymnastique douce et information**

Des séances de gymnastique douce sont programmées depuis le 4 octobre 2013 à raison d'une matinée par semaine en collaboration avec l'asbl « Gymsana » pour des groupes de maximum 15 participants. Collectives et ludiques – pour emmagasiner un maximum de bienfaits – ces séances sont programmées chaque lundi à la maison Galilée de 11h à 12h. En parallèle, le projet « Espace A » propose des séances de massage des mains et des pieds, au domicile. Ces soins bien-être, respectueux de la personne, sont dispensés par une naturopathe de renommée. A côté de ces soins, le CPAS organise des groupes de soutien aux familles des personnes atteintes de la maladie, animés par la Ligue Alzheimer, qui se déroulent à la maison Galilée de 11h00 à 12h00, un lundi par mois. Par ailleurs, deux personnes ressources au sein du CPAS (Madame Bernadette Roger et Monsieur Pascal Pierart) centralisent les appels des habitants de la commune. L'objectif est d'écouter, d'informer et d'orienter les bénéficiaires et leurs proches.

« Espace A » est un projet réalisé avec le soutien de la Wallonie, de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale. La Ville et le CPAS adhèrent à la Charte VIADDEM (Ville Amie Démence) initiée par la Ligue Alzheimer, s'engageant ainsi à accorder aux malades la place, l'attention et le respect qui leur sont dus. Renseignements et inscriptions au 067/64.54.50.

Tous les renseignements complémentaires au sujet de ce communiqué peuvent être obtenus auprès de Vincent Girboux, Président du CPAS de Genappe, 0473.88.11.90, <a href="mailto:vincent.girboux@genappe.be">vincent.girboux@genappe.be</a>
---